

Ecole primaire de Bernardswiller

31, rue de l'école - 67210

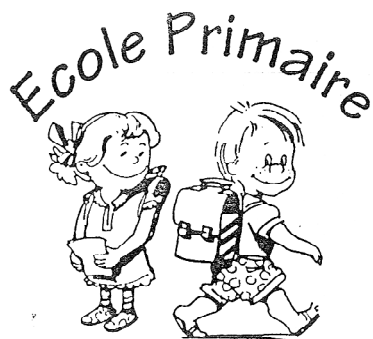
BERNARDSWILLER

Tel : 03 88 95 42 93

mail : ce.0671435w@ac-strasbourg.fr

Site Web :

www.ec-cath-bernardswiller.ac-strasbourg.fr



BERNARDSWILLER



HORAIRES :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matin : de 8 h 00 à 11 h 30

Après-midi : de 13 h 30 à 16 h

Ouverture du portail et accueil des
élémentaires : 10 min avant ces horaires dans
la cour.

Accueil et sortie en maternelle :

L'accueil 10 min avant et la sortie se déroulent dans la classe, sous la responsabilité de l'enseignant.

L'accès aux classes se fait par l'entrée de l'école maternelle. Pour des raisons de sécurité, les autres issues de l'école sont strictement réservées au personnel de l'établissement.

Les enfants doivent être conduits dans les classes par la personne qui les accompagne.

Pour un bon fonctionnement de l'école, il est impératif de respecter ces horaires.

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école, doit être inscrite sur la fiche de renseignement donnée en début d'année ou

munie d'une autorisation écrite et signée des parents de cet élève.

Les fiches de renseignements doivent être remplies avec soin. N'oubliez pas de signaler tout changement éventuel en cours d'année (n° de téléphone..)

RENTRÉE :

La rentrée est prévue le jeudi 02 septembre 2021 à 8h00 pour tous (PS à CM2).

ABSENCE DES ÉLÈVES

* absence courte : prévenir, si cela est possible avant l'absence, par mail ou message sur le répondeur de l'école.
ou bien donner le motif de l'absence au retour de l'enfant.

* absence prolongée :

Si un élève est absent, sans motif, 30 jours consécutifs, il est rayé des listes.

* départ définitif :

Prévenir la directrice qui établira un certificat de radiation. Celui-ci vous sera demandé lors de l'inscription dans la nouvelle école.

ASSURANCE

Le responsable légal de l'enfant fournira une attestation de son assurance.

Il est important de vérifier que l'enfant est couvert :

- pour les dommages qu'il peut causer (responsabilité civile).

- pour les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable (individuelle accident).

L'attestation fournie en début d'année devra mentionner clairement ces deux garanties afin de permettre à votre enfant de participer aux sorties facultatives.

SANTÉ

La recrudescence de certaines maladies contagieuses (conjonctivite virale, impétigo, gale, teignes, syndrome grippal épidémique, hépatite A, varicelle, Covid...) nous amène à rappeler que, dans l'intérêt de la collectivité, nous ne pouvons accueillir à l'école un enfant porteur de l'une de ces maladies.

Sa réadmission à l'école peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contagion.

Sauf cas spécifique faisant l'objet d'un protocole d'accueil personnalisé :

- un enfant, présent à l'école doit être en mesure de participer à toutes les activités de

la classe (y compris la récréation et, pour certaines classes, l'activité piscine).

il est interdit aux enseignants et au personnel de service, d'administrer un médicament à un enfant.

RESTAURANT SCOLAIRE ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Le restaurant scolaire est géré par l'ALEF.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser directement à eux :

03 88 83 40 47.

periscolaire.bernardswiller@alef.asso.fr

La directrice Madame Helbourg reçoit sur rendez - vous. Son bureau est dans le bâtiment de l'élémentaire.



DIVERS :

Tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés ou échangés doivent être marqués du nom de l'enfant.

* Choisissez, de préférence, des vêtements simples (qui ne craignent pas les tâches...) et dans lesquels votre enfant sera à l'aise.

* Veillez à habiller les enfants en fonction de la météo : la récréation étant nécessaire, les enfants sortent même lorsqu'il pleut un peu.

Pour faciliter les passages aux toilettes et les sorties, évitez, si possible, les vêtements difficiles à mettre et enlever, collants, bottes hautes à lacets. L'enfant doit être un maximum capable de s'habiller et de se déshabiller seul.

* Sont interdits : les bijoux et objets de valeur, notamment les téléphones portables (l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol); ainsi que le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs, pour des raisons de sécurité.

* Les jouets personnels sont à éviter car souvent sources de conflits entre enfants.

Par contre les peluches et "doudous" indispensables au bien-être de l'enfant sont bien sur acceptés en maternelle.

* Un examen attentif et régulier de la tête de votre enfant, ainsi que des soins appropriés, éviteront -peut-être- les épidémies de poux.